

TAX JUSTICE FOCUS

Bulletin trimestriel du Réseau pour la Justice Fiscale (TJN - Tax Justice Network)

3^{ème} trimestre 2006, volume 2 numéro 3

Sommaire du numéro sur l'Afrique

Editorial	page 1
La fuite des capitaux et l'Afrique par Patricia Smith	page 2
Les dépouilles du pétrole par Owolabi Bakre	page 4
Justice fiscale et industrie pétrolière par Nicholas Shaxson	page 6
Exiger des multinationales des justifications par Richard Murphy	page 7
Le bras qui balance le berceau par Ruanda Oberholzer	page 8
Etudes et nouvelles recherches	page 9
Les campagnes et les nouvelles du TJN	page 10
Agenda	page 11

Editorial

Babatunde Olugboji

Cette dernière décennie, différentes campagnes et initiatives de plaidoyer ont été entreprises (sur le commerce équitable, la justice commerciale, l'abandon de la dette, l'annulation de la dette, etc.) par le Nord dans son ensemble pour « Make Poverty History »¹ (reléguer la pauvreté dans l'Histoire). Bien que ces initiatives aient enregistré un relatif succès, il devient de plus en plus clair que toute nation incapable - pour diverses raisons - de mobiliser efficacement ses ressources domestiques éprouvera de grandes difficultés pour échapper aux griffes de la pauvreté. Dans un certain nombre de pays africains, notamment les nations riches en ressources naturelles, d'importantes multinationales ont négocié de considérables rabais d'impôts pour elles-mêmes, tandis que d'autres en collusion avec des fonctionnaires du gouvernement, fraudent, échappent à l'impôt et exportent ces montants non réglés vers des pays tiers, en général des paradis fiscaux.

Les pays riches tels que le Royaume Uni sont heureux d'accueillir ces compagnies et fonctionnaires corrompus lorsqu'ils sont amis et alliés, notamment dans les

¹ MPH est la campagne menée par les ONG britanniques dans le cas de l'AMCP sur la réalisation des OMD

guerres mal définies contre le terrorisme. Les banques du Royaume Uni et d'autres pays occidentaux sont heureuses d'ouvrir leurs coffres à ces dépôts illicites, sachant que la loi toujours en usage du secret bancaire leur garantira un accès zéro aux regards curieux. Les banquiers, finauds, savent que selon toute probabilité, cet argent ne sera jamais rapatrié. Même dans le cas improbable où il le serait, les intérêts se chiffrant en millions de Livres ne quitteront jamais leurs rivages.

Un regard attentif sur le comportement de ces firmes ayant leur siège au Royaume Uni ainsi que sur les politiciens britanniques montre qu'ils ont contribué de façon significative à l'incapacité des pays africains à mobiliser efficacement leurs ressources domestiques, y compris leurs revenus fiscaux. On estime par exemple qu'entre 1972 et 1988, des non-résidents ont déposé une somme évaluée à 1.000 milliards de livres sterling - soupçonnées provenir de sources douteuses - dans les banques du Royaume Uni. En fait, le Royaume Uni « continental » est un tel aimant pour les fonds criminels que le Département d'Etat des Etats-Unis place la Grande Bretagne en tête des nombreuses places offshore faciles d'accès aux criminels pour le blanchiment d'argent. Cela est dû aux arrangements du pays en ce qui concerne le secret bancaire. Bien que le gouvernement britannique le conteste, au moins deux gouverneurs nigériens ont été mis en examen ces deux dernières années après avoir été arrêtés transportant des millions de £ en liquide.

Qu'en est-il des centres offshore ? Au Royaume Uni, ces centres offshore sont devenus des endroits rêvés pour blanchir les sommes provenant du crime et de la corruption, grâce au secret entourant ces opérations. Ils ont été impliqués dans plusieurs procédés de blanchiment d'argent. Le Fonds Monétaire International (FMI) a estimé, dans un rapport de 1996, que 500 milliards de \$ - 2 à 5 % du produit intérieur brut (PIB) - sont blanchis offshore chaque années. En 1999, ce chiffre s'est élevé à un montant allant de 500 à 1.500 milliards de \$. Un rapport des Nations Unies de 1997 estime qu'ont été blanchis de 500 à 1.000 milliards de \$ de revenus provenant de la corruption, de la fraude, de la pornographie et de la prostitution. Les trafiquants d'armes aussi utilisent souvent les comptes bancaires offshore pour brouiller leurs traces.

Les principales agences qui combattent la pauvreté devraient faire plus, dire plus et déployer davantage d'énergie pour lutter contre la corruption au Royaume Uni et ailleurs

Il est accablant de découvrir que beaucoup de centres financiers offshore sont situés dans les territoires d'outremer dépendant de la couronne britannique. Par exemple on estime que 800 milliards de \$ sont mis à l'abri dans de petites îles britanniques. En mars 2006, les dépôts bancaires dans l'île de Jersey à elle seule ont atteint près de 348 milliards de \$, en 1980 ce montant était de 17 milliards de \$. 70 % de ces dépôts avaient leur origine en dehors de la zone Sterling. Quelque 90.000 compagnies dont les propriétaires sont anonymes, sont enregistrées dans cette île. Entre 1972 et 1978, les compagnies situées dans les îles de la Manche sont supposées avoir aidé au blanchiment de 1,2 milliard de \$ reçus comme pot-de-vin par un prince saoudien. Dans l'une de ces îles, les succursales d'une banque renommée ont été utilisées par le trafiquant d'armes Rudolph Wollenhaupt pour vendre des armes valant des millions de £ à l'ancien président du Congo Brazzaville Pascal Lissouba qui les a utilisées dans une guerre civile.

Encore davantage d'argent - un bon tiers des richesses mondiales offshore - est détenu dans 17 centres offshore des îles Caraïbes, la plupart d'entre elles étant des territoires d'outremer britanniques. Certaines estimations laissent penser qu'un tiers ou la moitié de cet argent provient du crime. Les Caraïbes deviennent de plus en plus importantes car d'autres pays banquiers tels que la Suisse, le Luxembourg et le Lichtenstein sont contraints, sous la pression internationale, d'ouvrir leurs livres et deviennent plus transparents. A plus forte raison, les principales agences luttant contre la pauvreté devraient faire plus, dire plus et déployer davantage d'énergie pour combattre la corruption au Royaume Uni et ailleurs. Enfin, si la corruption et les maux qui en découlent, y compris les rétro commissions, pouvaient être jugulés, l'argument visant à augmenter l'assistance deviendrait caduc. Par exemple, 25 milliards de £ rentrent en Afrique sous forme d'aides et de prêts tandis que 200 milliards de £ vont dans la direction opposée - vers le Royaume Uni et les banques du Nord - sous forme de corruption, blanchiment d'argent et autres canaux criminels. On estime que les banques de Londres détiennent 6 milliards de \$ en provenance du Kenya et du Nigéria seuls. Le temps est venu pour les pays riches, spécialement pour le Royaume Uni, d'agir.

Babatunde Olugboji est reponsable du département Politique africaine à Christian Aid www.christianaid.org.uk

LA FUITE DES CAPITAUX ET L'AFRIQUE

Chaque année, la corruption, le blanchiment d'argent et l'évasion fiscale font perdre des milliards de dollars à l'Afrique. Mais alors que la Banque Mondiale se prépare à durcir le ton, elle ignore un point critique du problème, écrit **Patrick Smith**.

Nuhu Ribadu, le roi de la lutte contre la corruption au Nigéria, dénonce une perte de plusieurs milliards de dollars pour son pays à cause des trafics corrompus, de l'évasion fiscale et d'escroqueries sur les prix. Il a fasciné son auditoire à la réunion annuelle de la Banque Mondiale et du FMI à Singapour en mentionnant les milliards que représente la richesse pétrolière du Nigéria, « siphonnés » par les comptes occidentaux et les paradis fiscaux pendant les trois dernières décennies.

Ribadu a été salué par le Président de la Banque Mondiale Paul Wolfowitz qui fait actuellement tous ses efforts pour persuader tout le monde que la banque prend les choses au sérieux en ce qui concerne la corruption - dans son organisation, auprès des gouvernements, tant des pays occidentaux que des pays en développement, et auprès des compagnies multinationales qui dominent l'économie mondiale.

Wolfowitz a durci le ton par rapport à ces prédécesseurs et il a nommé Suzanne Rich Folson, juriste de renom, pour diriger la nouvelle unité d'investigation de la banque, le Département d'Intégrité Institutionnelle. Cette guerre de Wolfowitz contre la corruption fait suite à une série de livres hautement critiqués en ce qui concerne l'aide étrangère et l'augmentation de la corruption de l'Etat, livres écrits par d'anciens dirigeants de la Banque Mondiale tels que Robert Caldérisi et William Easterly.

De tels livres et, dans une certaine mesure, la rhétorique de Wolfowitz mettent ouvertement en question la sagesse de l'importante nouvelle augmentation d'aide à l'étranger promue par le gouvernement du Premier Ministre britannique Tony Blair, ainsi que les propositions faites par l'économiste américain Jeffrey Sachs pour venir à bout de la pauvreté d'ici à 2005 par un transfert massif de richesses des économies mondiales les plus riches vers les plus pauvres.

Cependant, on oublie une chose parmi les arguments des partisans, tant pro que anti aide, et à vrai dire, dans les analyses très sérieuses de la Banque Mondiale et du FMI, c'est qu'il y a effectivement des transferts de richesses dans le système mondial, mais ces transferts - qui s'élèvent à plusieurs centaines de milliards de Dollars par an - se font de manière écrasante des pays les plus pauvres du monde vers les pays les plus riches. Il ne s'agit pas seulement de la corruption rigoureusement définie par Wolfowitz, mais d'une série de transactions financières mondiales tant légales qu'illégales qui assèchent les trésoreries de certains des pays les plus pauvres du monde.

Qu'on appelle cela « argent sale » ou « fuite des capitaux », c'est de l'argent soustrait illégalement chaque année aux pays en développement par une combinaison d'escroqueries sur les prix et les taxes, et un vol pur et simple des ressources nationales. Actuellement, le coût de ces contrats entachés de corruption reste l'un des éléments mineurs de cet exode selon des experts tels que Raymond Baker de la Brooking Institution à Washington. A ce jour, les estimations se chiffrent à 30 milliards de \$ par an pour l'Afrique seule ; Ces pertes éclipsent largement le montant des aides promises à l'Afrique par les pays riches à leur sommet annuel du G8.

Personne ne peut donner de chiffres précis quant au volume d'argent sale, mais en 1998 Michel Camdessus alors Directeur du FMI déclara à Paris : « les évaluations de ce que représentent actuellement les transactions de blanchissement d'argent dépassent l'imagination. La fourchette généralement estimée serait de 2 à 3 % ». Appliqué au PIB global de 32 milliards de \$ par an, cela correspond à une fourchette de 640 à 1.600 milliards de \$ par an.

Ces chiffres ne sont qu'une partie de l'argent sale. Le « blanchiment d'argent » c'est l'argent qui échappe aux lois anti-blanchiment d'argent. Ils ne couvrent pas le milliard de dollars de l'évasion fiscale, des recettes provenant du commerce criminel, des transactions qui sont délibérément trafiquées sur les prix pour déplacer l'argent - principalement en dehors des pays en développement - vers les paradis fiscaux.

D'où vient donc cet argent ? En premier lieu, il y a les recettes provenant du crime organisé en général qui infiltre rapidement l'Afrique; il représente environ 1,5 milliard \$ par an, notamment le commerce de la drogue - dont une bonne partie transite par l'Afrique - représente environ 400 milliards de \$ par an.

Les marchandises de contrefaçon dont la plupart viennent d'Asie mais qui sont de plus en plus fabriquées en Afrique, sont évaluées par Interpol à environ 450 milliards de \$ sur les 6.500 milliards de \$ d'exportations mondiales de marchandises courantes.

Importantes également sont les ventes illégales d'armes : celles-ci couvrent la plupart des armes légères utilisées dans les guerres en Afrique tant par les

mouvements rebelles que par les gouvernements tels que celui du Soudan, sujet à des sanctions internationales. Les ventes illégales d'armes légères représentent à elles seules plus d'un milliard de \$ par an et celles de toutes les armes conventionnelles jusqu'à 10 milliards de \$.

Par ailleurs, en raison de la montée des prix du baril de pétrole dans le monde, les ventes illégales de pétrole sont en constante augmentation. Ces ventes non enregistrées proviennent principalement d'Arabie Saoudite, de Russie et de plus en plus d'Angola et du Nigéria. Plus d'un million de barils par jour sont illégalement extraits et négociés.

Shell estime que les vols sous différentes formes font perdre au Nigéria 100.000 barils par jour. Ces vols sont connus sur place sous l'appellation « chargement illégal de pétrole » : le pétrole volé est clandestinement chargé sur des pétroliers et les documents commerciaux sont habilement imités. Ce commerce prive le Nigéria de plusieurs milliards de \$ de revenus pétroliers par an, et bien des gangs soutenant la violence dans le Delta du Niger achètent leurs armes avec les recettes du « chargement illégal ».

La corruption au niveau de l'Etat et du commerce est désastreuse non seulement à cause du volume des fonds déplacés à l'étranger mais également à cause du tort qu'elle fait à l'intégrité des institutions judiciaires et politiques. Si les officiels peuvent être si facilement achetés, ils permettent aux associations de criminels et barons de la drogue d'agir en toute impunité. « La corruption du gouvernement crée un environnement permissif qui magnifie les activités criminelles et les manigances financières dans le reste de l'économie » déclare Raymond Baker.

Ces manigances financières, ajoute Baker, forment la part la plus importante de « l'argent sale » : les transferts du trafic sur les prix permettent aux compagnies de faire sortir des pays en développement des centaines de milliards de \$ chaque année vers des paradis fiscaux.

Comment cela s'opère-t-il ? Le principe de base est de pratiquer le trafic sur les prix pour faire sortir l'argent : des prix gonflés pour les marchandises importées dans le pays et des prix abaissés pour les marchandises exportées. Pendant des décennies, le Président Houphouët Boigny et des acheteurs de matières premières tolérants ont délibérément baissé le prix du cacao du pays. La différence entre le prix officiellement enregistré, canalisé par la Banque Centrale de Côte d'Ivoire, et le prix du marché réel à l'exportation était partagée entre les politiciens et les acheteurs impliqués dans l'escroquerie, puis dirigée vers les banques offshore.

L'escroquerie opère également sous d'autres formes : des enquêteurs ont constaté que le Nigéria paye les produits finis importés, tels que des groupes électrogènes, jusqu'à dix fois le prix du marché : la Banque Centrale effectue le paiement à l'étranger sous forme de surfacturation. Là aussi le bénéfice est partagé entre les officiels locaux corrompus qui facilitent le paiement et les documents.

Une autre technique-clé est le trafic sur les prix. Cela ne peut avoir lieu qu'entre une société multinationale ayant son siège généralement en Europe ou aux U.S.A. et plusieurs filiales généralement en Afrique, Asie ou Amérique Latine. Le siège de la multinationale vend les composants et les services « en interne » à sa filiale en Afrique à un prix très largement gonflé en s'assurant que l'entité locale fait un bénéfice minimum, réduisant ainsi les assujettissements fiscaux.

Les enquêteurs tels que Baker estiment le volume d'échanges à prix trafiqués entre 5 et 7 % des 4 milliards de \$ d'échanges commerciaux annuels. Ces transactions - trafic sur les prix, drogue, fraude ou corruption - ont en commun qu'elles utilisent une armée d'élégants juristes, comptables, agents et experts qui cachent l'argent mal acquis dans des paradis fiscaux.

Les tendances pour améliorer la coopération internationale sur les taxes et régulariser les opérations offshore avancent péniblement et lentement. Au moins 11,5 milliards de \$ sont couramment placés dans les paradis fiscaux offshore. Aussi incroyable que cela puisse paraître, la traque d'exodes d'une telle ampleur n'est pas considérée comme une priorité par les institutions financières internationales.

Patrick Smith est l'éditeur de « Africa confidential »

LE BUTIN DU PETROLE : COMMENT LES MULTINATIONALES ET LEURS CONSEILLERS ASSECHENT LE NIGERIA DE SES RESSOURCES QUI LUI SONT INDISPENSABLES

Chaque année, l'évasion fiscale et la fuite de capitaux des compagnies pétrolières multinationales font perdre des milliards de \$ au Nigéria

Cinquante années d'exploration et de production de pétrole et de gaz auraient dû transformer le Nigéria en un pays prospère ; elles n'ont apporté que la misère et une extrême pauvreté au peuple de ce pays. Les gouvernements successifs du Nigéria ont été incapables d'améliorer l'infrastructure de base, les services publics et les programmes de développement si nécessaires pour stimuler la distribution des richesses. L'évidence montre que toute la transparence et les sermons de bonne gouvernance des compagnies pétrolières opérant au Nigéria - en collaboration avec les gouvernants politiques et fonctionnaires nigériens dévoyés - ont été en partie responsables des malheurs économiques du pays.

La libération du commerce imposée au Nigéria par les institutions multilatérales telles que l'Organisation Mondiale du Commerce (agissant sous la pression des compagnies pétrolières multinationales) a eu pour effet de transférer la charge fiscale des compagnies pétrolières sur les consommateurs locaux ployant déjà sous le poids d'une extrême pauvreté.

Malgré l'existence de règles fiscales d'exploitation, les compagnies pétrolières ont lourdement participé à criminaliser la culture nigérienne, à compromettre les décideurs de la nation, à contaminer les institutions nationales et à corrompre le processus normal de la nation. Les compagnies pétrolières ont également été impliquées dans la pollution environnementale, elles ont refusé de coopérer avec les régulateurs nigériens et ont aussi régulièrement désobéi à toute une série d'ordres pour compenser les victimes de la pollution, notamment dans le Delta du Niger.

Les multinationales pétrolières ont employé des armées de comptables et d'auditeurs pour organiser l'évasion fiscale et la fuite de capitaux hors de l'économie nigérienne

Presque toutes les multinationales ont utilisé des moyens frauduleux pour obtenir du gouvernement nigérian des subsides, des primes fiscales, des garanties de crédit à l'exportation, des bonus. Ces compagnies ont utilisé des armées de comptables, d'experts comptables pour organiser l'évasion fiscale et la fuite des capitaux illégaux hors de l'économie nigériane. Ces compagnies profitent de l'infrastructure et des services publics nigériens mais refusent avec persistance de payer leur part d'impôts démocratiquement convenus sur les immenses bénéfices qu'elles font chaque année dans le pays.

Le cas de la Shell Petroleum Development Company (SPDC) en donne un exemple. C'est seulement après avoir échoué auprès de la Commission d'appel de la Federal Inland Revenue, la Haute Cour Fédérale, la cour d'appel - et sachant fort bien que le verdict de la Cour Suprême ne lui serait pas davantage favorable - que la compagnie a donné finalement son accord pour payer son assujettissement controversé à l'impôt de 17.857.142,86 \$ (dû au Federal Inland Revenue du Nigéria). Les Nigériens attendent anxieusement de voir si ce paiement sera bien effectué.

De plus, un récent audit effectué par le Comité de la Chambre des Représentants Nigériane sur les Ressources Pétrolières accuse la SPDC de collusion avec le Secrétaire d'Etat nigérian aux ressources pétrolières Edmund Daukoru, d'avoir sous-payé le gouvernement nigérian d'un montant de 3,2 milliards de \$ pour le pétrole brut extrait dans le pays

Le cas de la Chevron Nigéria Limited est un autre exemple. Après enquête sur les évasions fiscales, le Comité de la Chambre des Représentants Nigériane sur les Ressources Pétrolières a exigé que la compagnie pétrolière américaine rembourse au gouvernement fédéral du Nigéria une somme totale de 492 millions de \$, somme que Chevron avait omis de payer, représentant sa part de taxes dues.

Halliburton, une autre compagnie pétrolière d'engineering et de services des Etats-Unis a admis, sur interrogatoire de la Nigérian Economic & Financial Crime Commission (EFCC) que ses représentants officiels avaient versé 2,4 millions de \$ à des agents gouvernementaux nigériens pour obtenir des faveurs fiscales et une diminution de taxes de 14 millions de dollars. Halliburton est soumis à enquête aux U.S.A. et en Grande Bretagne pour paiement illégal d'environ 180 millions de \$ à l'ancien dirigeant militaire, le général Sani Abacha, décédé, et à d'autres sommités du régime pour obtenir par contrat la construction d'une usine de gaz naturel au Nigéria.

Ces scandales, malgré les sermons de transparence, de responsabilité et de bonne gouvernance des compagnies multinationales, ont été perpétrés en utilisant les qualités professionnelles d'expertise de leurs comptables et auditeurs. Ces professionnels ont d'abord aidé les compagnies à échapper à l'impôt et à sortir illégalement les capitaux du Nigéria, ensuite ils les ont aidées à nier que ces pratiques de corruption avaient eu lieu - même après que les investigations les ont confirmées.

Ces positions des gouvernements, politiciens et fonctionnaires nigériens vis-à-vis de la corruption et de la collaboration des multinationales pétrolières opérant dans le pays ont grandement contribué à l'appauvrissement de l'économie nigérienne et au taux de 70 % de pauvreté du pays.

Owolabi M. Bakre est professeur au Département des Etudes de Management à l'université des Indes Occidentales, Jamaïque. Pour de plus amples renseignements : owolabibakre@hotmail.com www.mona.uwi.edu

RESEAU DE JUSTICE FISCALE POUR L'AFRIQUE

Le Tax Justice Network (TJN) pour l'Afrique entrera en vigueur lors du forum social mondial 2007 à Nairobi, Kenya. Le TJN pour l'Afrique aidera la société civile africaine à créer un réseau d'enquêteurs, de militants et de décideurs qui se consacreront à la lutte contre la fuite des capitaux illégaux, les évasions fiscales, la concurrence fiscale et autres pratiques fiscales nuisibles.

Immédiatement avant le forum des 18 et 19 janvier, une commission d'enquête ayant pour thème « Taxes, Pauvreté et Financement du Développement », se tiendra à l'Hôtel Méridien à Nairobi. Cette commission, organisée par le TJN, l'université de Nairobi et l'association « Comptabilité et Affaires Commerciales » rassemblera des enquêteurs, des décideurs, des professionnels, des militants, des journalistes, etc... ayant un lien avec la justice fiscale.

Pour de plus amples informations : www.taxjustice4africa.net
ou par courriel : info@taxjustice.net

JUSTICE FISCALE ET INDUSTRIE PETROLIERE

Nicholas Shaxson examine les efforts de l'Angola pour améliorer la transparence des paiements de l'industrie pétrolière et propose quelques alliés potentiels surprenants dans la lutte pour la justice fiscale

Très récemment, une discussion a eu lieu au sujet de deux initiatives complémentaires de transparence : l'une, soutenue principalement par des ONG, est appelée « Publiez ce que vous payez » (PCQVP, PWYP en anglais) tandis que l'autre, soutenue par des ONG, des gouvernements et des compagnies pétrolières et minières est connue sous le nom de « Initiative pour la Transparence des Industries Extractives » (ITIE, EITI en anglais). Il est possible qu'une approche de justice fiscale soit adéquate étant donné les lacunes de chacune de ces deux initiatives.

PCQVP et l'ITIE émanent pour une large part des campagnes d'ONG sur l'Angola où il était apparu clairement que d'importantes sommes issues des bénéficiaires pétroliers « disparaissaient » sur ordre de la présidence, de sorte que le FMI et le ministre des Finances de l'Angola lui-même, parmi d'autres, ne parvenaient pas à s'y retrouver dans la comptabilité nationale. Avec son histoire de guerre et d'hyper-inflation, l'Angola est un cas d'école frappant sur ce sujet. Les rapports de compagnies pétrolières requièrent la publication de données amalgamées, soit par région, soit globalement, rendant théoriquement impossible de clarifier et de découvrir les données de BP en Angola, de dire et de construire une image indépendante indiquant combien d'argent gagne l'Angola.

En février 2001, lorsque BP a dit vouloir déclarer unilatéralement ses paiements à l'Angola, l'Angola l'a menacée de rompre le contrat et la compagnie britannique est rentrée prestement dans le rang. A la suite de cela, les ONG lancèrent PCQVP, en partie pour tâcher d'aplanir le terrain. Plutôt que de demander aux compagnies pétrolières de publier unilatéralement leurs données, les ONG préconisèrent une approche obligatoire : des enquêteurs et des législateurs occidentaux demanderaient aux compagnies de publier les données, pays par pays, de leurs opérations dans le monde entier. Mais ExxonMobil, Chevron et Total en particulier ainsi que plusieurs gouvernements ont refusé arguant (entre autres) que puisque les compagnies pétrolières nationales sont responsables pour une large part des revenus des pays pauvres producteurs de pétrole, on n'obtiendrait pas une image complète, même si toutes les compagnies occidentales opérant dans ces pays publiaient leurs données par pays.

C'est ainsi qu'est née l'ITIE. Cette initiative propose une publication volontaire des données : certains gouvernements tels que l'Angola ou le Congo seraient prêts à publier leurs données, apportant ainsi une image plus claire de leurs revenus qu'auparavant. L'ITIE a eu un certain succès, encore qu'un peu inégal.

Ces deux approches ont en partage des points forts et des points faibles. Un point faible est que toutes deux travaillent sur la question des revenus pétroliers après déduction des coûts. Elles ne tiennent pas du tout compte du coût de base de l'industrie. C'est une omission importante - l'Angola par exemple a 11 ou 12 projets pétroliers majeurs à l'étude dont certains ont demandé un investissement de 3 milliards de dollars ou plus, investissement qui entre dans le coût de base de l'industrie. 3 milliards par ci, 3 milliards par là, vous arrivez vite à des sommes importantes.

Ce sont des sables mouvants qui, sous couvert de contrats de production partagés (commun dans l'industrie pétrolière), correspondent à ce qui est connu sous le nom de « coût du pétrole », contrats selon lesquels une partie de chaque baril de pétrole est remboursée aux compagnies pétrolières pour couvrir les coûts des investissements initiaux qu'elles ont engagés (le « bénéfice pétrolier » restant est partagé entre le gouvernement et les compagnies selon une formule d'échelle mobile).

Ce prix de base est difficile à déterminer pour des raisons qui seront familières aux personnes du Tax Justice Network : des astuces telles que la falsification des prix ou la faible capitalisation permettent aux compagnies de déplacer l'argent vers leurs filiales pour augmenter leurs propres déductions fiscales. Des audits peuvent aider les pays à mieux contrôler ces affaires, c'est ainsi que la compagnie pétrolière nationale d'Angola, Sonagol, a décidé de prendre d'importants intérêts dans des « joint ventures » locales avec tout un ensemble d'importantes compagnies internationales fournissant hélicoptères, ravitaillement, bateaux, outillage, etc...ce qui aide l'Angola à mieux contrôler les prix de base de son industrie.

En 2004, Sonagol a essayé d'aller encore plus loin en informant les compagnies pétrolières qu'elles devraient faire transiter tous les paiements relatifs à leurs opérations angolaises par les banques locales. Cette tentative a plusieurs raisons. D'une part elle procurerait davantage d'argent aux banques locales (et de là des intérêts investis sur place) leur permettant d'accorder plus de crédits à l'économie du pays. D'autre part, cela donnerait, comme décrit par un officiel angolais, « un

coup de pouce à la transparence », pour que les Angolais puissent voir plus clairement comment l'argent circule vraiment dans leur industrie. Ce même officiel déclare que tout le monde leur demande d'être transparent, pourquoi n'est-il pas demandé aux compagnies d'être plus transparentes envers eux ?

Dans un rare élan de solidarité, les compagnies pétrolières se sont réunies pour s'opposer à cette initiative qui semble abandonnée, tout au moins pour le moment ; cependant en juin cette année des médias indépendants angolais ont rapporté que le Député Premier Ministre Aguinaldo Jaime, lors d'une réunion à Hanovre, a exprimé sa colère car les mouvements financiers des compagnies pétrolières concernant l'Angola étaient « offshore » alors qu'ils devraient passer par les banques locales.

Un point important ici est que l'Angola, ou tout au moins certaines personnes ou factions importantes en Angola, semblent aligner leurs intérêts sur ceux du Tax Justice Network. Cela ne veut pas dire qu'une alliance entre le TJN et l'Angola soit possible (étant donné les milliards de dollars allègrement détournés offshore par des politiciens angolais, cela paraît improbable) mais que les inquiétudes angolaises sont partagées et qu'il est possible que le TJN trouve dans le futur des alliés dans les endroits les plus surprenants.

Nicholas Shaxson est membre de la Chatham House et auteur de « Poisoned Wells » un livre concernant les pays producteurs de pétrole dans l'Afrique subsaharienne, livre qui sera publié par Palgrave MacMillan en 2007.

LES MULTINATIONALES DOIVENT RENDRE DES COMPTES

Les standards de comptabilité internationale peuvent paraître à cent lieues des problèmes africains et, franchement, plutôt ternes. Cependant comme le dit **Richard Murphy**, obtenir des multinationales qu'elles fassent un rapport clair de leurs activités dans les pays pauvres est un pas essentiel vers une meilleure justice économique.

Les 300 organisations composant « Publiez ce que vous payez » (PCQVP, PWYP en anglais) ont fait une percée en septembre 2006. Elles ont persuadé l'International Accounting Standard Board (IASB) qui fixe les règles de comptabilité de la plupart des compagnies multinationales dans le monde, de prendre sérieusement en considération leur demande selon laquelle ces compagnies doivent justifier « qui elles sont et d'où elles sont ».

« Indiquer qui vous êtes » signifie simplement qu'une compagnie doit énumérer tous les pays dans lesquels elle opère et citer toutes ses filiales dans chaque pays. Cette information est au cœur même de la responsabilité collective et elle est d'une importance primordiale dans les pays en développement. N'importe qui désirant savoir quelle compagnie fait quoi et où dans le monde pourrait bénéficier de ce renseignement mais, pour le moment, il est difficile sinon impossible de l'obtenir.

« Indiquer d'où vous êtes » signifie que toute compagnie multinationale devrait publier des renseignements sur chaque pays où elle opère. Cela inclurait des

informations sur les bénéfices et autres questions importantes telles que les coûts du travail. Seraient également incluses les données, primordiales pour bien des pays en développement, sur l'endroit où la prévention contre la fraude est vitale, y compris tous les paiements effectués aux gouvernements et les renseignements fiscaux.

Ces propositions peuvent paraître radicales, mais elles ne le sont pas plus que les propositions de réformer le système de rapports par secteurs, propositions avancées par l'IASB. Mettre ces propositions en pratique ne présente pas de difficultés coûteuses ni techniques. Toute compagnie multinationale dispose déjà de cette information pour sa comptabilité interne et ses déclarations d'impôt.

L'impact serait cependant important, la responsabilité collective serait accrue dans le monde entier. Des informations locales sur les compagnies multinationales seraient disponibles, souvent pour la première fois. Le montant des impôts que paient ces compagnies aux gouvernements individuels serait connu. Grâce à l'Initiative pour la Transparence de l'Industrie Extractive (ou d'initiatives similaires) on connaîtrait le montant des revenus pour lequel le gouvernement est tenu responsable. Il est certain que cela augmenterait la transparence et réduirait le risque de corruption. Il en résulterait un accroissement des revenus pour les pays en développement et diminuerait leur dépendance à l'aide.

« Publiez ce que vous payez » est seulement mandaté pour travailler sur cette proposition pour les industries extractives. Mais l'information serait extrêmement profitable dans bien d'autres secteurs. Le RJF continuera à travailler avec PCQVP mais désire également élargir la campagne afin d'obtenir un standard international de comptabilité bénéficiant à tous les secteurs et tous les pays. De gros progrès ont été faits à ce jour. Veuillez me contacter si vous souhaitez participer à la prochaine étape de cette campagne.

Richard Murphy, Directeur de Tax Research LLP.
Richard.murphy@taxresearch.org.uk

LE BRAS QUI BERCE... QUELLE IDEE ONT LES JEUNES AFRICAINS DE LA FISCALITE

Les jeunes en Afrique du Sud ont une idée floue de l'impact que l'impôt a sur leur vie. Selon **Ruanda Oberholzer** une meilleure éducation fiscale est nécessaire pour ces jeunes qui voteront et paieront des impôts.

On se souviendra dans le monde entier des paroles que Nelson Mandela a prononcées le mardi 10 mai 1994, jour de son inauguration comme premier président noir : « De l'expérience d'un extraordinaire désastre humain qui a duré bien trop longtemps, doit naître une société dont toute l'humanité sera fière ». Aujourd'hui, plus de dix ans après, le Congrès National Africain est devenu le parti principal dans le gouvernement d'unité nationale ; on peut se poser la question de savoir si ces paroles étaient un rêve idéaliste ou un but accessible à n'importe quel gouvernement.

Les peuples ont été de plus en plus impuissants et désorientés en ce qui concerne l'impact de la fiscalité (une activité essentielle s'il doit y avoir un gouvernement) sur leur vie quotidienne. Beaucoup considèrent que l'argent levé par l'impôt est dépensé de façon déraisonnable et que la façon dont les impôts sont collectés est également souvent déraisonnable.

L'étude qui cherchait en premier lieu à avoir un aperçu sur ce que les jeunes noirs sud africains comprenaient auparavant des avantages, avait été faite pour déterminer s'il était nécessaire d'accroître l'éducation et la formation fiscales. Les jeunes d'Afrique du Sud sont les futurs électeurs et contribuables du pays et jamais auparavant les jeunes n'ont eu autant la possibilité d'échanger, d'apprendre, de rêver à un avenir meilleur.

Des étudiants d'université ont organisé pour les élèves de dernière année d'un collège de Noirs en Afrique du Sud une session éducative sur la fiscalité, à la suite de laquelle les élèves devaient remplir un questionnaire.

Presque tous les jeunes (95 %) déclarèrent qu'ils avaient une meilleure compréhension de la fiscalité après cette session. Il est certain que ce résultat élevé justifie de plus amples recherches pouvant inclure tout ou partie de ce qui suit :

- le fait de ne pas être concerné par l'impôt,
- avoir une information insuffisante
- le manque de connaissance des parents et des éducateurs.

Une autre constatation importante est que 98 % des personnes interrogées estiment que d'autres jeunes auront intérêt à assister à des sessions éducatives de ce genre.

Les deux questions suivantes avaient notamment pour but d'identifier les ressources mises à la disposition des jeunes et leurs préférences quant aux médias donnant l'information. La majorité des jeunes a accès à la télévision (93 %), à la radio (92 %), aux journaux (89 %), très peu seulement à un ordinateur et à Internet. Comme on peut s'y attendre, les différents types de sources auxquelles les jeunes ont accès influencent leur préférence quant aux médias à utiliser pour leur donner plus d'information sur les impôts. Ces préférences se répartissent ainsi : télévision (80 %), journaux (74%), sessions éducatives (68 %), radio (61 %). Ils montrent moins de préférence pour les brochures (43 %), l'ordinateur (29 %) et Internet (11 %).

Enfin, une question ouverte à laquelle les jeunes pouvaient donner tous leurs commentaires concernant la fiscalité a fourni bien des sujets de réflexion. Voici certains de ces commentaires :

« Avoir des personnes qui vous éduquent sur la fiscalité est important car avant beaucoup d'entre nous n'en avaient aucune idée »

« Cela a été très bénéfique car maintenant je comprends mieux, même si j'avais déjà une idée des impôts. Merci »

« Je pense que les impôts sont une bonne chose et qu'il faut les payer ; La présentation de ce jour a été excellente et de compréhension aisée »

« Je pense que la présentation a été formidable ; j'ai appris que le pain bis n'était pas taxé »

« J'étais déjà au courant de la fiscalité mais une meilleure connaissance vous donne envie d'en savoir plus »

« Mon commentaire est que vos sessions sont bénéfiques ; il devrait y en avoir plus dans les salles municipales »

« Voilà une bonne journée. J'espère que vous faites cela aussi dans d'autres écoles »

Il est important que tout gouvernement s'intéresse à ce que pensent les générations futures et nous croyons que Sommer a raison quand il affirme ; « ce que vous mettez dans les écoles apparaîtra dans la vie de ceux qui viendront après nous ». Investir de grosses sommes dans l'éducation future sur la fiscalité rapporterait énormément à tout gouvernement.

Ruanda Oberholzer est professeur de fiscalité à l'université de Prétoria, Afrique du Sud. ruanda.oberholzer@up.ac.za www.up.ac.za

ETUDES ET NOUVELLES RECHERCHES

Charles Samford, Arthur Shacklock, Carmel Connors et Frédérick Galtung (rédacteurs)

EVALUER LA CORRUPTION

Ashgate 2006

Sans vouloir être trop dur avec « Transparence Internationale », comment se fait-il que plus de 40% des pays considérés comme les moins corrompus dans le Corruption Perceptions Index (CPI) de 2005 soient des paradis fiscaux offshore ? Et quelle est la définition de la corruption ? Ces questions sont importantes car le CPI décrit la corruption et à l'opposé, influence la réputation de solvabilité des pays les plus pauvres (principalement africains) qui occupent la dernière place dans la liste des pays les plus corrompus. Autrement dit, ces chiffres sont importants.

Evaluer la corruption se propose d'examiner le pour et le contre de la corruption en quantité. Mais pour cela, les rédacteurs reconnaissent que l'évaluation demande une définition précise et c'est là que la discussion devient épineuse. Comme Mark Philip le fait remarquer dans son chapitre sur la définition et l'évaluation, la corruption ne peut être définie que selon les « *critères légaux et sociaux composant le système d'ordre public d'une société* ». Mais si l'on en juge par les études de cas qui forment la seconde partie du livre, il faut davantage de convergence pour arriver à une définition internationale satisfaisante de la corruption. En attendant, indique William Milles dans son chapitre, « *il vaut mieux éviter de débattre sur LA définition de la corruption* ». On peut alors se poser la question de savoir s'il est possible ou même désirable d'essayer d'évaluer un concept si insaisissable.

Partant des vues divergentes d'une série d'experts, « Evaluer la corruption » fait un tour d'horizon utile sur l'état actuel des débats et examine les points forts et les points faibles des diverses approches de l'évaluation de la corruption. Le point de vue de J. Brown sur l'évolution de la nouvelle taxonomie basée sur une approche rationnelle/comportementale signale une avancée dans le débat au sujet de la définition et Frédérick Galtung propose une révision radicale du « Corruption Perception Index » qui, dit-il, est contre productif dans sa forme actuelle.

De façon décevante, les collaborateurs continuent à insister sur la corruption passive plutôt que sur la corruption active et trop peu d'attention est accordée au secteur privé. De plus, aucune analyse n'est faite sur le rôle secondaire des intermédiaires qui stimulent la corruption. Un examen indépendant montrant combien le secret des paradis fiscaux encourage et facilite les mouvements d'argent sale, pourrait donner une vision totalement différente des géographies de l'ensemble de la corruption.

John Christensen

Kenneth Stewart et Michael Webb

“La concurrence internationale dans le système d'imposition des compagnies : preuve tirée des séries périodiques de l'OCDE » dans *Politique Economique* 21 :45, pages 155-201, Janvier 2006

La concurrence fiscale : une simple illusion ?

Kenneth Stewart et Michael Webb, un économiste et un politologue de l'université de Victoria, Canada, en sont venus début 2006 à une conclusion qui en a surpris plus d'un : il n'y pas de preuves d'une « course à la baisse » dans l'imposition des compagnies des pays de l'OCDE.

Stewart et Webb ont analysé les données des publications périodiques sur le poids des impôts des compagnies depuis 1950 dans les pays de l'OCDE. Ils n'ont pratiquement pas trouvé de preuves d'une baisse convergente descendante de la charge fiscale des compagnies dans les pays ; les faits semble indiquer que la tendance n'est ni descendante ni convergente au niveau de l'OCDE. En fait, la seule co-intégration significative a été constatée entre des pays du Nord individuellement. Les auteurs sont d'avis que la politique fiscale est déterminée bien plus par la fixation nationale de l'objectif que par la concurrence fiscale et la coordination internationale comme le suggèrent bien des théoriciens de la mondialisation.

Le côté le plus intéressant du travail des deux auteurs est la méthodologie utilisée. Ils voulaient éliminer la distorsion causée par l'évasion fiscale internationale et intégrer le bénéfice résultant de transferts aux filiales. L'article, et la discussion qui suit révélant les limites de l'approche, sont une lecture essentielle pour tous les chercheurs utilisant les méthodes quantitatives dans leur travail sur la concurrence fiscale.

Stewart et Webb montrent le besoin de déplacer le débat politique des hypothèses générales sur la concurrence fiscale vers plus de discussions spécifiques sur le combat des pratiques fiscales nuisibles.

Le prochain Tax Justice Focus sera une édition spéciale sur le thème de la concurrence fiscale

LES CAMPAGNES ET LE « TAX JUSTICE NETWORK »

La réunion financière de Brasilia fut un succès pour le TJN

La première réunion plénière des principaux groupes s'est tenue à Brasilia au Brésil, les 6 et 7 juillet 2006. Lucy Komisar, qui y représentait le TJN, avait rejoint les représentants de 20 ONG et d'environ 40 pays.

Lucy souleva les questions de l'évasion fiscale et des fuites de capitaux, faisant ressortir qu'elles devraient tenir une meilleure place dans le programme. Ce point de vue trouva un écho parmi les représentants de la société civile ainsi que parmi les délégués gouvernementaux. Marcelo Ramos Oliveira (membre du comité directeur du TJN) ainsi que Clair Hickman, tous deux de l'Unafisco l'union brésilienne des auditeurs fiscaux, apportèrent également leur soutien à la proposition du TJN.

Dans sa conclusion, l'ambassadrice Maria Luiza Ribeiro, présidente de la séance plénière, déclara « Il est urgent de porter une attention toute particulière à la question de l'évasion fiscale qui érode la base fiscale de plusieurs pays, réduisant ainsi les ressources disponibles pour combattre la faim et la pauvreté ».

Un événement parallèle du TJN sur l'évasion fiscale à la session de l'ECOSOC

Le Bureau du Financement pour le Développement de l'ONU a invité le TJN à organiser un atelier, parallèlement à la session indépendante de l'ECOSOC tenue à Genève en juillet. Des exposés ont été faits par le professeur Michael J. McIntyre de la Wayne State University, par Vincente Paolo B. Yu du South Center et par David Spencer, juriste et conseiller du TJN. Ces présentations ont été suivies d'une vive discussion parmi les participants, y compris des experts représentant les gouvernements, des agents de l'ONU, des universitaires et des représentants de la société civile.

Les thèmes étudiés furent les liens entre la fuite des capitaux, l'évasion fiscale, la corruption et le blanchiment d'argent, les surfacturations et la répartition des capitaux. Les orateurs ont mis l'accent sur la nécessité de créer des organismes internationaux pour prévenir et combattre davantage la fraude et la fuite des capitaux. Les participants ont également mesuré le bénéfice que l'on pourrait tirer en mettant au point un code de conduite sur la coopération dans le combat contre la fuite des capitaux.

Pour de plus amples renseignements, prendre contact avec :
[Bruno.gurtner@alliancesud.ch](mailto: Bruno.gurtner@alliancesud.ch)

Les géographies de la corruption

La Banque Mondiale s'est axée sur la corruption pour expliquer l'échec de son programme du «Consensus de Washington» mais minimise l'importance de la corruption et ignore une économie politique plus vaste dans les relations Nord-Sud.

Lors de la session sur les géographies de la corruption tenue à la conférence annuelle de la Royal Geographic Society, des points de vues alternatifs ont été proposés pour expliquer le sens et la cause de la corruption.

Les paradis fiscaux et les surfacturations ont été au centre de l'exposé de John Christensen et de Prem Sikka. Le premier a attiré l'attention des médias du monde entier lorsqu'il suggère que la Grande Bretagne, la Suisse et les Etats-Unis devraient être classés parmi les pays les plus corrompus étant donné leur rôle de paradis fiscaux et parce qu'ils entravent les initiatives pour attaquer cette dimension de la corruption.

L'article de John Christensen - *Follow the money* - peut être téléchargé sur le site web de TJN www.taxjustice.net

Lancement du programme concernant l'intégrité financière mondiale

Après le succès de son livre « *Tendon d'Achille du capitalisme : l'argent sale et comment renouveler le libre échange* » Raymond Baker dirige un nouveau programme sur l'intégrité financière mondiale au centre de la politique internationale à Washington DC.

Ce programme vise à promouvoir un plus haut niveau de responsabilité et de légalité dans les flux financiers internationaux : une démarche nécessaire pour combattre le crime mondial, le terrorisme, la pauvreté et les pays coupables. Utilisant le plaidoyer basé sur la recherche, le programme sera centré sur plusieurs domaines :

- changer les lois américaines pour empêcher toute entrée légale aux Etats-Unis d'argent illicite provenant de l'étranger,
- examiner tous les flux financiers illicites transfrontaliers,
- éliminer les autres éléments du système d'argent sale mondial (en particulier tout ce qui a trait au secret),
- mettre un frein aux surfacturations abusives,
- plaider pour une augmentation de la responsabilité sociale des entreprises,
- renforcer le système financier mondial.

Pour de plus amples informations, voir :
www.ciponline.org

Le TJN apporte sa contribution au rapport de vigilance sociale 2006

Le rapport de vigilance sociale 2006 a été lancé le 19 septembre à Singapour lors des réunions annuelles du FMI et de la Banque Mondiale. Ce rapport met l'accent sur la nécessité de réformer le système financier international si l'on veut remplir les engagements d'éradiquer la pauvreté et de promouvoir l'équité.

Il comporte des articles écrits par Mike Lewis (« Evasion fiscale mondiale »), par Sony Kapoor (« Exposer le mythe et stopper les fuites ») ainsi qu'un article sur la Suisse par Bruno Gurtner.

Pour plus d'informations, voir : www.socialwatch.org

Séminaire de l'Union européenne sur la concurrence et la coordination fiscales

Le 25 septembre, l'Union Européenne a organisé un séminaire appelé : « concurrence et coordination sur l'impôt des compagnies dans l'Union Européenne ». Quatre représentants du TJN ont assisté à ce séminaire.

Y furent évoqués des articles d'économistes européens de renom, mais il n'a pas été répondu à la question que j'ai posée publiquement, à savoir : « et alors ? ». La raison de cette question était simple. Les articles présentés indiquaient que le fait économique pour la concurrence fiscale n'était pas prouvé mais que l'on pensait que malgré tout, c'était une bonne chose ; que le transfert de bénéfices a lieu mais seulement en ce qui concerne l'Allemagne; que ces économistes ne sont capables que de construire les modèles fiscaux d'une économie unique mais qu'ils essaient ensuite d'extrapoler les résultats dans toute l'économie ; etc...

On dit de l'économie qu'elle est une science funeste. Ce jour-là l'a prouvé. C'est sans doute ce que l'Europe peut faire de mieux sur ce sujet, mais cela prouve que les économistes ont encore un long chemin à parcourir ou bien qu'ils offrent les mauvais critères pour évaluer la fiscalité. Ou peut-être les deux.

Les émirats lancent des facilités fiscales offshore

Le gouvernement de Ras Al Khaimah, le plus petit des Emirats Arabes Unis, a lancé des mesures pour permettre aux investisseurs étrangers d'enregistrer des sociétés offshore dans sa zone de libre échange.

Le Registre International des Entreprises de Ras permettra aux compagnies d'être enregistrées sans avoir de présence physique dans l'émirat et d'opérer avec un seul directeur. Il ne sera pas exigé des compagnies offshore de fournir des comptes vérifiés et l'utilisation d'actions au porteur sera également autorisée. Ce qui signifie que l'identité du détenteur pourra ne pas être divulguée.

Le paradis fiscal de Ras est le deuxième à être installé dans les Emirats Arabes Unis. Dubaï a ouvert en 2003 le Jebel Ali Offshore Center. On pense qu'Abu Dhabi envisage aussi d'accorder des facilités fiscales offshore.

Agenda 2006 / 2007

14 Décembre

Première conférence des Etats à la Convention des Nations Unies contre la corruption, Amman, Jordanie

18-19 Janvier

Atelier de Recherche du TJN (Réseau de justice Fiscale) : « Impôt, Pauvreté et Financement du Développement », Nairobi, Kenya

20-25 Janvier

Forum Social Mondial, Nairobi, Kenya

24-28 Janvier

Réunion Annuelle du Forum Economique Mondial, Préparation de l'Agenda Global, Davos, Suisse